

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2024/181

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : PACTE territorial France Rénov'

La CCPL a été informée de l'évolution des dispositifs de mise en œuvre du conseil et de l'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur habitat en lien avec le Guichet Rénov' Occitanie Hautes-Pyrénées que le Département met en œuvre depuis janvier 2021 dans le cadre de notre convention de partenariat.

L'Etat via l'ANAH a décidé en mars dernier de financer, à compter de 2025, directement les échelons infrarégionaux (CD et EPCI) pour la poursuite des activités de conseil-orientation et d'accompagnement dans le cadre d'un nouveau conventionnement dénommé PACTE territorial France Rénov' qui inclura progressivement des thématiques élargies.

Dans cette perspective, le département a sollicité la CCPL pour poursuivre l'activité du Guichet-Espace Conseil France Rénov' à compter du 1^{er} janvier prochain sur l'exercice 2025 et en proposant une nouvelle feuille de route pour la période 2026-2029 par l'engagement d'une étude spécifique.

Il est demandé à la CCPL de confirmer sa participation au dispositif pour l'exercice 2025, avec une participation financière estimative de 4 660 €.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'acter la poursuite de l'engagement de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan au dispositif Guichet Rénov Occitanie Hautes Pyrénées pour l'exercice 2025, sous maîtrise d'ouvrage du département des Hautes-Pyrénées,**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention Pacte Territorial, et tous les documents s'y rapportant, avec un engagement financier estimé à 4 660 € pour 2025.
- Dit que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2025.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 15 NOV. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20241105-2024-181B-DE
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024